



Aymeric GIVORD

Abonné-e de Mediapart

BILLET DE BLOG 3 JUIN 2026

Génocide des Tutsi de 1994 : un monument ne remplace pas toute la vérité

Inaugurer un monument à la mémoire des victimes ne suffit pas.

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.

Ce 2 juin 2026, le président Macron inaugurerait à Paris un mémorial en hommage aux victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda. Son mérite est d'avoir permis la déclassification d'archives et la création de la commission d'historiens présidée par Vincent Duclert. Leur rapport, remis en 2021, conclut à des « *responsabilités accablantes* » de la France dans ce génocide.

Cette conclusion n'a suscité pratiquement aucune réaction politique. Le génocide de plus d'un million de personnes qu'un simple coup de téléphone de l'Élysée aurait pu stopper n'a suscité aucun projet de réparation, aucune réflexion sur les mécanismes institutionnels qui ont conduit à ce désastre, aucune remise en cause du pouvoir présidentiel en matière militaire. Plus de trente ans après les faits, les procédures visant à faire reconnaître les responsabilités françaises s'achèvent presque toutes par des non-lieux ou des irrecevabilités, comme si la justice elle-même se refusait à examiner jusqu'au bout le rôle de l'État. La réponse de la classe politique au travail des historiens est l'indifférence. Comme si le massacre de centaines de milliers de personnes ne constituait qu'un « *détail de l'histoire* ». Quelles sont ces valeurs dont se réclament les candidats aux suffrages de leurs concitoyens ?

Cette indifférence pose une question fondamentale : comment une société peut-elle sanctionner un crime individuel tout en refusant d'examiner les responsabilités de ceux qui ont laissé se dérouler un génocide ? En l'occurrence, les victimes sont des personnes étrangères et qui plus est noires de peau. Les relents de racisme instillés par l'enseignement de l'infériorité de la « race noire » par l'école de la République contamineraient-ils toujours l'inconscient politique français ?

Comment prétendre défendre les droits humains à l'extérieur de nos frontières sans examiner lucidement nos actes récents ? Comment condamner Vladimir Poutine qui veut remettre l'Ukraine à sa botte alors que la France n'a pas hésité à soutenir un régime de tueurs pour garder le contrôle du Rwanda ? Si nous nous absolvons d'un génocide, que dire à Netanyahu qui écrase les Palestiniens ? Et Trump qui bombarde l'Iran ? Comment déplorer l'impuissance actuelle de l'ONU alors que la France a piétiné la Convention contre le génocide en refusant d'arrêter les auteurs du génocide des Tutsi ?

La faiblesse des réactions au rapport Duclert pourrait être due à sa conclusion forte mais imprécise. Que signifient des responsabilités accablantes ? Il attribue aux dirigeants français un « *aveuglement* » et un « *blocage cognitif* ». Ces formulations ne font pas partie du vocabulaire juridique. Il n'y aurait pas de complicité car les archives ne montrent pas de « *volonté de s'associer à l'entreprise génocidaire* ». Pourtant, les autorités sont bien informées du projet génocidaire de leurs alliés et le voient se dérouler comme annoncé.

Ainsi le 8 avril 1994, l'ambassadeur Marlaud patronne la formation du Gouvernement intérimaire rwandais (GIR) et affirme qu'il est conforme aux accords de paix d'Arusha alors que les partisans de ces derniers sont massacrés. Le 11 avril, le même Marlaud reçoit le « ministre des Affaires étrangères » du GIR et annonce à Paris une demande de fourniture

d'armes pendant que les milices et les militaires rwandais massacrent dans Kigali, même devant l'école française – la scène devient la vidéo du génocide – sous les yeux des militaires français.

La responsabilité de François Mitterrand dans ce génocide est soulignée dans le rapport. Dès lors, n'est-il pas légitime de s'interroger sur la place que notre mémoire nationale accorde encore à cet ancien président ? Peut-on honorer sans réserve une figure historique dont l'action est aujourd'hui associée à l'un des plus grands crimes du XXe siècle ? Que la Très Grande Bibliothèque à Paris porte son nom, n'est-ce pas là le symbole de la « *défaite de la pensée* » dont parle le rapport Duclert ?

Une autre question demeure sans réponse : celle de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana le 6 avril 1994 qui a donné le signal du génocide. Pendant plus de quinze ans, l'instruction judiciaire française a accusé le Front patriotique rwandais d'en être l'auteur avant qu'un non-lieu ne soit finalement prononcé.

Or plusieurs éléments potentiellement importants restent manquants, notamment les pièces récupérées sur le lieu du crash par des militaires français, boîte noire et débris de missiles. De même les comptes rendus d'écoute de l'ex-capitaine Barril par la DGSE n'ont pas été fournis à la commission d'historiens. Leur communication à la justice permettrait d'éclairer comment ce génocide a commencé.

En 2018, le président Macron avait fait une démarche historique en reconnaissant la responsabilité de l'État français dans la disparition du mathématicien Maurice Audin en 1957 durant les « événements » d'Algérie. Ce serait à son honneur de faire remettre à la justice l'enquête des militaires français sur le crash de l'avion du président rwandais le 6 avril 1994, les pièces qu'ils ont prélevées et ces écoutes de Barril par la DGSE. Une instruction contre ce dernier est toujours en cours.

Une démocratie ne se grandit pas en dissimulant ses erreurs mais en les reconnaissant. Faute de cet effort de vérité, notre pays ressemble à un avion dont le logiciel est bourré d'erreurs et personne ne veut les corriger. Chacun devine ce qu'il va arriver. Il n'est pas bon de faire payer par nos enfants les fautes de leurs aînés.

Jacques Morel et **Aymeric Givord**, administrateurs du site <https://francegenocidetutsi.org/>.

Ce blog est personnel, la rédaction n'est pas à l'origine de ses contenus.